

RECTORAT

Pôle expertises et services

Affaire suivie par :

Karine MAGNAN

Tél : 05 35 38 50 57

Courriel : karine.magnan@ac-bordeaux.fr

Ou ce.daf@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour

CS 81499

33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le **23 NOV. 2022**

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Rectrice de l'académie de Bordeaux

Chancelière des universités

à

Madame et Messieurs les Présidents d'Universités

Monsieur le Directeur de l'ENSAM

Monsieur le Directeur de l'ENSEIRB

Monsieur le Directeur de la DRJSCS

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs
des Services Départementaux de l'Education Nationale

Monsieur le Directeur de CANOPE

Monsieur le Directeur du CROUS

Monsieur le Directeur du CREPS

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements (Pour
information à Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH)

Mesdames et Messieurs les Chefs de Service.

Objet : Congés bonifiés période 2023/2024

Référence : Décret n°78-399 modifié par le décret n°2020-851 du 2 juillet 2020

Je vous prie de bien vouloir communiquer aux personnels affectés dans vos établissements le calendrier de dépôt des dossiers de demande de congés bonifiés.

Je vous rappelle qu'en application du décret cité en référence, l'article 6 prévoit que « ...la durée prévue des congés [...] n'excède pas trente et un jours consécutifs ».

En outre, les dates de congés sont déterminées en fonction des nécessités de service appréciées par le chef d'établissement.

A ces conditions, les demandes de congés bonifiés sont à retourner complétées :

① **Pour la première période (01.04.2023 - 31.10.2023) :**

Annexe 1 : avant le **14/12/2022** (par envoi courriel)

Annexe 2, accompagnée des pièces justificatives, avant le **16/01/2023** impérativement (*par voie postale exclusivement*).

② **Pour la deuxième période** (01.11.2023 - 31.03.2024) :

Annexe 1 et Annexe 2 accompagnées des pièces justificatives, avant le **07/02/2023** impérativement (*par voie postale exclusivement*).

Les documents sont à envoyer au :

Rectorat de Bordeaux
Direction des affaires financières, DAF 3
A l'attention de Karine MAGNAN

Je vous saurais gré de porter la présente note à la connaissance de tous les personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
La secrétaire générale adjointe
Frédérique SALSMANN